Projet Green Dock au port de Gennevilliers

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
February 2026

La commission d'enquÃªte publique rend un avis dÃ©favorable

La mission rÃ©gionale d'autoritÃ© environnementale (ÃŽle-de-France) avait rendu, le 23â€¯avrilâ€¯2025, un avis dÃ©favorable commission d'enquÃªte publique a confirmÃ© ce constat en Ã©mettant, le 29 janvierâ€¯2026, un avis dÃ©favorable tant sur la demande d'autorisation environnementale que sur la demande de permis de construire. La commission a estimÃ© que le choix d'implantation, l'Ã©chelle et la volumÃ©trie du bÃ¢timent, la lisibilitÃ© de ses impacts, les garanties opÃ©rationnelles de multimodalitÃ© et l'apprÃ©hension globale de la phase chantier n'avaient pas Ã©tÃ© suffisamment Ã©tayÃ©s. Elle a Ã©galeme pointÃ© la persistance de doutes sur les incidences paysagÃ¨res et Ã©cologiques, notamment en ce qui concerne la dÃ©rogation "espÃ¨ces protÃ©gÃ©es" et la proximitÃ© immÃ©diate de la zone Naturaâ€¯2000. La convergence de l'avis de la MRAe et de la commission d'enquÃªte publique confirme ainsi que le projet, dans sa configuration actuelle, ne rÃ©pond pas aux exigences de prÃ©servation environnementale que la ville avait posÃ©es comme prÃ©alable, estime le Collectif PrÃ©servation Berges de Seine, en ajoutant :Â "la municipalitÃ© en tirera toutes les consÃ©quences dans les dÃ©cisions qu'ell sera amenÃ©e Ã prendre".